

Communiqué de presse

Date :
27 mars 2018

Embargo :

Contact :
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

Conférence de presse annuelle 2018 de la FINMA

Lors de sa conférence de presse annuelle qui s'est déroulée aujourd'hui, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a mis en avant le rôle essentiel que revêt l'indépendance institutionnelle de l'Autorité ainsi que son intégration dans un environnement de contrôle conforme à l'Etat de droit. Par ailleurs, la FINMA a expliqué de quelle façon elle soutient les évolutions et les changements technologiques dans le secteur financier, par exemple en s'ouvrant aux innovations tout en luttant de manière systématique contre les abus de prestataires peu sérieux. Pour terminer, la FINMA a souligné son engagement en matière de lutte contre la cybercriminalité, plaidant en faveur d'un renforcement des mesures de coopération interdisciplinaire.

En 2017, la FINMA a été fortement sollicitée quant à la surveillance des comportements commerciaux. Ainsi, l'Autorité a pu mettre en lumière divers graves cas de manipulation du marché et d'opérations d'initiés, attestant par là qu'elle ne tolérerait aucune forme de manipulation et veillerait toujours à protéger l'intégrité du marché. Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, elle s'est également vue confrontée à plusieurs cas d'*enforcement*. Certes, la grande majorité des établissements financiers se comportent et fonctionnent correctement ; néanmoins, les inconduites de certains d'entre eux compromettent la réputation de la place financière helvétique. Dans les secteurs de la réglementation et des activités d'audit, la FINMA a lancé plusieurs projets permettant de renforcer encore davantage la proportionnalité des mesures de réglementation et d'audit. Dans ce domaine, l'accent a été placé sur une série d'allègements réglementaires pour les plus petits établissements financiers présentant moins de risques.

L'indépendance n'exclut pas le contrôle

Aujourd'hui, lors de la conférence de presse annuelle, Thomas Bauer, le président du conseil d'administration de la FINMA a souligné combien une autorité de surveillance indépendante joue un rôle capital lorsqu'il s'agit d'assurer le bon fonctionnement du secteur financier. « L'indépendance de la FINMA n'est pas une fin en soi, mais apporte des bénéfices indéniables à la place financière et ses clients », a-t-il déclaré. Et d'ajouter que, malgré son indépendance, la FINMA n'était pas sans contrôle : « Des mécanismes de contrôle existent à différents niveaux ». Ainsi, le conseil d'administration fait

office d'organe de contrôle interne, le Conseil fédéral disposant également de larges possibilités pour faire entendre sa voix. De plus, la haute surveillance parlementaire et les contrôles judiciaires garantiraient l'intégration de la FINMA dans l'Etat de droit. « Les activités de la FINMA sont profondément ancrées dans la structure étatique, car l'indépendance n'exclut pas le contrôle » pour reprendre les propos de Thomas Bauer.

Changements numériques : des cyberrisques qu'il s'agit de prendre au sérieux

Durant son allocution, Mark Branson, le directeur de la FINMA, s'est arrêté sur les innovations et les changements technologiques dans le secteur financier. Selon lui, les nouveaux modèles commerciaux, notamment ceux qui concernent les cryptomonnaies, comportent à la fois des opportunités et des risques pour les clients et les établissements financiers. À ce propos, Mark Branson a souligné que « notre but est que les innovateurs apportent une saine concurrence sans que l'intégrité de la place financière ne s'en trouve menacée ». Dans ce contexte, Mark Branson a aussi évoqué la thématique des cyberrisques, avançant que le risque de cyberattaques grandissait parallèlement aux progrès de la numérisation. « Les cyberattaques sont devenues le principal risque opérationnel pour le système financier », avertissait-il l'auditoire. En conséquence, la FINMA aurait approfondi de manière ciblée ses connaissances dans ce domaine. Mark Branson a continué en plaidant en faveur d'une intensification des échanges interdisciplinaires concernant les cyberrisques, tant au sein du secteur public qu'avec d'autres acteurs de la branche, avant de résumer la situation en ces mots : Ensemble, nous y arriverons mieux qu'en faisant cavalier seul ».

Les coûts de la FINMA : toujours stables

C'est également pendant sa conférence de presse annuelle que la FINMA a présenté son rapport d'activités pour 2017, composé du rapport annuel et des comptes annuels, complétés par le rapport sur l'*enforcement*. Ainsi, pour 2017, la FINMA rend compte de charges pour un montant de 121 millions de francs, soit une somme comparable à celle de l'exercice précédent. L'effectif du personnel, quant à lui, est dans l'ensemble stable depuis 2013.